

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170626-DEL044-17-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017

DELIBERATION N° DEL044-17

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI, Maire, le 20 juin 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, C. PICCA, C. TISON, et
MM. J. M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, A. DUSSEY, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,
J-P. GABBERO, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 23 juin 2017)
M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEA, en date du 26 juin 2017)
M^{me} BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 21 juin 2017)
M^{me} CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Christine TISON, en date du 20 juin 2017)
M^{me} GONZALEZ Gisèle (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 26 juin 2017)
M^{me} LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 22 juin 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 26 juin 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Marianne GERACI, en date du 22 juin 2017)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 26 juin 2017)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Christine PICCA, en date du 26 juin 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS

M. Jean-Paul GABBERO a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges
Transférées (C.L.E.C.T.).**

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2015 a emporté des transferts de compétences des communes. Ces transferts doivent être valorisés de manière à ce que l'opération soit financièrement la plus neutre possible pour les communes comme pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Le Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que cette neutralité soit assurée par une diminution des attributions de compensation (A.C.), à due concurrence des dépenses nettes liées aux compétences transférées. La Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (C.L.E.C.T.) procède à l'évaluation de ces dépenses nettes.

Le rapport de la C.L.E.C.T. du 2 mai 2017 fait état de l'évaluation des charges suivantes :

- ouvrages d'art de voirie au titre des inspections, contrôles techniques et entretien léger (fonctionnement) et gros entretien renouvellement (investissement),
- équipements déclarés d'intérêt métropolitain par la délibération du 3 novembre 2016 : le vélodrome d'Eybens, l'Hexagone de Meylan et la MC2 de Grenoble,
- chemins ruraux,
- corrections des charges de voirie par rapport à 2015 ou 2016 lorsque les communes ont fait part de modifications par le biais des procès-verbaux définitifs recensant les éléments physiques de voirie transférés,
- charges de personnel transférées pour le suivi et le contrôle d'Actis, Office Public de l'Habitat de la région grenobloise,

La C.L.E.C.T. ayant rendu ses conclusions, il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport de la C.L.E.C.T. et les montants de révisions des attributions de compensations (A.C.) qu'il propose.

Le montant de l'A.C. révisée ne deviendra définitif que lorsque le rapport aura été approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres.

Le rapport est communiqué en pièce jointe aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le rapport de la C.L.E.C.T. du 2 mai 2017,
- de l'autoriser à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment à signer toute pièce en la matière.

Conclusions : la présente délibération est approuvée par 22 voix pour et 4 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 26 juin 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.